

PETITE ENFANCE**Crèche parentale**

Convention d'objectifs avec l'association «Eveil, Parents, Enfants»

EXPOSE DES MOTIFS

« Eveil, Parents, Enfants » est une association composée d'Ivryens dont les objectifs sont de promouvoir la place des parents dans la vie des quartiers, de permettre le soutien à la parentalité, de replacer l'art et la culture au cœur des relations familiales et sociales.

L'ouverture de cette crèche parentale permettrait d'augmenter l'offre d'accueil sur Ivry en proposant 18 nouvelles places pour les enfants âgés de un à quatre ans, tout en associant les parents à la gestion d'un équipement de proximité.

Les travaux de la structure, située 1/3 rue Elizabeth, ont commencé à la fin de l'année 2008 et elle ouvrira ses portes dès le mois de septembre 2009.

C'est une structure de type multi-accueil (accueil régulier, accueil ponctuel, accueil d'urgence) à gestion parentale.

L'association a sollicité la ville pour un soutien financier portant sur :

- la prise en charge des travaux d'aménagement de l'équipement,
- la mise à disposition des locaux à titre gracieux,
- le versement d'une subvention annuelle.

La ville souhaite donc conclure une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans avec l'association. La subvention allouée s'élèvera à 22 000 € pour 2009 et son montant prévisionnel pour les années 2010 et 2011 est de 65 000 €.

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, la CAF participera à la dépense de la ville à la hauteur de 35 750 €.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle à conclure avec l'association « Eveil, Parents, Enfants » relative à la structure d'accueil de la petite enfance située 1/3 rue Elisabeth.

Les crédits en résultants seront inscrits au budget communal.

P.J. : convention

PETITE ENFANCE

Crèche parentale

Convention d'objectifs avec l'association «Eveil, Parents, Enfants»

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant les besoins d'accueil de la petite enfance sur la ville d'Ivry,

considérant que la crèche parentale répond aux orientations municipales concernant une meilleure prise en compte de l'accueil des jeunes enfants par le développement et la diversification des modes d'accueil,

considérant que l'ouverture de la crèche parentale constitue pour la ville d'Ivry l'opportunité de répondre d'avantage aux besoins recensés,

considérant que la ville d'Ivry a été sollicitée par l'association «Eveil, Parents, Enfants» pour le financement des frais de fonctionnement de cette structure de type multi-accueil permettant d'augmenter et de diversifier l'offre d'accueil pour les enfants de 1 à 4 ans,

considérant que l'ouverture de la crèche parentale sise 1/3 rue Elisabeth est prévue en septembre 2009,

considérant qu'il convient de passer une convention d'objectifs triennale avec ladite association,

considérant que ce projet fera l'objet d'un avenant au contrat enfance,

vu la convention ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 44 voix pour et 1 abstention

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville d'Ivry-sur-Seine et l'association «Eveil, Parents, Enfants» et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits en résultant seront inscrits au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 JUIN 2009